

Dans le cadre de la rénovation des réseaux Eclairage - Rénovation lanterne poteau béton, il convient d'établir une convention de financement et de réalisation avec MORBIHAN ENERGIES.

Financement de l'opération :

		HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	A	31 755,00€	6351,00€	38 106,00€
Montant plafonné HT de l'opération	B = 31 755,00€			
Contribution du SDEM	C = 60% de B	19 053,00€		19 053,00€
Contribution du demandeur	A - C	12 702,00€	6351,00€	19 053,00€

Le détail des modalités figure dans le contenu de la convention jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de financement et de réalisation de MORBIHAN ENERGIES pour la rénovation des réseaux Eclairage – Rénovation lanterne poteau béton
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

////////////////////////////////////
53 – Programme de voirie 2018 – demandes de subventions

Dans la continuité de l'année 2017, la voirie reste une priorité du budget d'investissement, notamment afin de maintenir un bon niveau de service pour notre réseau routier.

Le budget d'investissement routier proposé pour le programme 2018 s'élève à 25 835€ HT. Un important rattrapage de curage des fossés et de PATA est proposé en 2018.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale (PDIC) et du fonds de concours de Pontivy Communauté pour la voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de voirie 2018,

DÉCIDE :

DE SOLLICITER une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2018 auprès du Conseil Départemental au titre du PDIC.

DE SOLLICITER une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2018 auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours pour la voirie.

////////////////////////////////////
54 – Primes de fin d'année attribuées au personnel communal

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal le maintien des primes de fin d'année octroyées aux agents de la commune depuis 1983.

Madame Valérie PERRIGAUD propose d'attribuer pour l'année 2017 une augmentation de 20€ par catégorie réparties de la façon suivante :

- Agent à temps complet 250€ (230€ en 2016)
- Agent à temps non complet 170€ (150€ en 2016)

- Agent embauché dans l'année 50€ (30€ en 2016)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 5 contre,

- **DÉCIDE** d'attribuer au personnel communal les primes suivantes :

- Agent à temps complet 250€
- Agent à temps non complet 170€
- Agent embauché dans l'année 50 €

////////////////////////////////////
55 – Aménagement de la place de l'Eglise à la rue du Parc Yen

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager de procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise à la rue du Parc Yen. Il souligne qu'il faut d'ores et déjà procéder aux demandes de subventions correspondantes dont peut bénéficier la commune.

Selon le devis présenté par la Société SBEA, le coût de réalisation des travaux est estimé à :

Désignation des travaux	Montant HT	Montant TTC
Réfection de la chaussée	122 386,80€	146 864,16€
Réseaux	72 581,50€	87 097,80€
Maîtrise d'œuvre	6 800,00€	8 160,00€
Levé topographique	1 803,00€	2 163,60€
Dépenses imprévues-actualisation	10 000,00€	12 000,00€
TOTAL	213 571,30€	256 285,56€

Il explique que la commune peut obtenir des subventions de la part du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale (PST) et de Pontivy Communauté au titre du Fonds de Concours « équipement immobilier communal », de l'Etat au titre du DETR, du produit des amendes de police et éventuellement du contrat de Pays.

Il propose au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant sous réserve de leur participation au taux maximum :

- Conseil Départemental PST (30% du montant HT sans les réseaux)	42 296,94€
Pontivy Communauté	66 500,00€
DETR	38 000,00€
Amendes de police, contrat de Pays	montants à déterminer

L'autofinancement de la commune sera évalué en fonction du montant des subventions reçues.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

56 – Raccordement électrique des 3 lots hors lotissement situés rue de la Fontaine

VU les délibérations n°01-02 et 03 du 19 janvier 2017 portant sur l’aménagement du lotissement communal Le Clos des Forges,

VU la délibération n°36 du 08 juin 2017 relative à la validation du plan de composition du lotissement Le Clos des Forges prévoyant 13 lots d’une surface de 327 m² à 774 m² et 3 lots hors lotissement d’une surface respective de 671 m², 885 m² et 962 m²,

VU la délibération n°49 du 07 septembre 2017 portant sur le prix de vente des 3 lots hors lotissement situés rue de la Fontaine,

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de préciser que le prix de 18€ TTC le m² inclut le raccordement électrique des lots,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

VALIDE le prix de 18€ TTC le m² incluant le raccordement électrique des 3 lots hors lotissement situés rue de la Fontaine.

////////////////////
57 – Décision modificative n°2 du budget de la boulangerie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4,

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif,

VU la délibération n°45 du 07 septembre 2017 approuvant la décision modificative n°1,

CONSIDÉRANT qu’il convient de procéder à un réajustement de crédits,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ADOpte la décision modificative n°02 telle que présentée ci-dessous :

IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
678 – autres charges exceptionnelles	- 1 400,00€	
60632 – fournitures de petit équipement	+ 1 400,00€	
TOTAL	0	

////////////////////
58 – Demande de réduction tarifaire exceptionnelle pour la location de la salle polyvalente

Madame Sophie JOSSE prend la parole afin d’expliquer aux membres de l’assemblée la raison de sa demande.

Dans le cadre de l’organisation du repas des classes 7 sur la commune, la salle polyvalente a été mise à disposition le 17 septembre 2017.

Suite à cet événement, il a été donné de constater sur les fonds personnels des organisateurs, un déficit de 74€ en raison des désistements et du nombre insuffisants de participants.

Afin de pallier à ce déficit, elle demande d’accorder à titre exceptionnel une réduction de 74€ sur le tarif de la location de la salle.

18 janvier jusqu'au 17 février. Le projet est de proposer deux 75% ou un 100%. Malgré notre message sur internet, nous attendons la confirmation d'un candidat à ce jour.

B) PLUI de Pontivy Communauté

Nous proposons des zones constructibles pour le futur document d'urbanisme. Sur les 3 hectares, nous devons déduire le « Clos des Forges ». L'orientation est de proposer des grandes parcelles à lotir mais aussi des petits terrains hors zone SAU (Pen Er Voyedec, terrain angle route de Pembual). La surface réelle en extension rue des Ajoncs est à éclaircir avec le bureau d'études (voir carte).

L'O A P du Calvaire est présenté au conseil pour information.

A noter, les surfaces seront adaptées avant l'opposabilité du document d'urbanisme.

Enfin, un contact est à établir avec les entreprises situées en zone constructible pour différencier les zones d'activités engendrant des nuisances et imaginer leurs besoins à moyen terme. Cette réflexion devrait éviter des procédures de modification « simplifiée », du futur PLUI.

C) rapport d'activités de Pontivy Communauté sur la gestion et la valorisation des déchets

Malgré une augmentation totale de 164 tonnes et une légère baisse de la population, presque tous nos indicateurs sont satisfaisants. Notre collectivité a géré 26 681 T soit 536 kg par habitants.

Pour information, cette assemblée avec les techniciens et la presse a produit en 2016 plus de 32 tonnes (une base de 60 personnes).

Nous constatons :

- une baisse d'ordures ménagères de 445 tonnes soit 4,4%,
- une augmentation de 11,5% : 510 tonnes en collecte sélective.
- Le bémol est un dépôt supplémentaire en déchèterie de 99 tonnes (0.8%).

Pour les déchèteries, nous bénéficions d'une baisse de :

- 230 tonnes (8,7%) dans les bennes tout venant, un de nos objectifs majeurs.
- Les déchets verts représentent 20% de tous nos déchets : 5 245 Tonnes.
- Nous avons aussi collecté notre première tonne de pile traitée gratuitement, grâce à un nouvel engagement auprès d'un éco organisme.

En collecte sélective, nous avons détourné 1 496 T d'emballages ménagers. Je vous rappelle le chiffre 2014 = 674 T avant l'extension des points de regroupement et avant l'extension des consignes de tri. Notre action a permis de retirer plus de 800 T des OM enfouies ou incinérées. 200 T collectées auparavant dans les colonnes sont maintenant dans les bacs : la rançon de la proximité.

La quantité d'emballages triée par les habitants est passée en 2 ans de 13kg/an/habitant à plus de 29kg/an/habitant. Notre pourcentage de valorisation augmente à 85,8%.

Au niveau financier, la gestion des OM nous coûte 2 009 000 € en baisse de 9,6% (213 100€). Baisse des volumes, de la contribution au SITTOMMI et des frais de collecte directement liés au tonnage transporté.

La gestion des déchèteries est aussi en baisse de 71 000€ à 935 000€ soit -7,1%. C'est principalement la conséquence du nouvel appel d'offre de gestion du bas de quai :

- DV -48 515€
- tout venant -32 300€.

Le coût de la collecte sélective par contre augmente fortement de 753 075€ à 1 070 250€ +42%. Cela est lié à l'augmentation des tonnages collectés (transport et traitement) et la modification du mode de collecte (bac au lieu de colonne).

Cela représente donc un total de dépense de 4 014 549€, + 0.8% et 33 100€ : une augmentation raisonnable.

Le coût moyen à l'usager est en 2016 de 79,7€ par habitants contre 79€ en 2015. La tonne est aussi en légère hausse de 150,1 à 150,4€ la tonne en 2016.

Les recettes des usagers se chiffrent à 2 955 000€ en progression de 1% soit 32 000€ sans augmentation des taux. Je vous rappelle la baisse de 10% décidée par le conseil communautaire en 2012. Vous pouvez noter une baisse sensible des recettes de artisans en déchèterie.

Les recettes matières augmentent de 16% à 313 800€ plus 44 260€.

Les soutiens des Eco-organismes augmentent fortement de 16% de 637 500€ à 742 600€.

Les recettes totales sont de 4 071 110€ en hausse de 204 244€ (5%). Notre déficit en 2014 de 446 359€ m'avait navré mais est devenu en 2016 un bonis de plus de 58 000€.

Ce sont nos actions politiques qui ont permis ce résultat :

- Modification du mode de collecte lorsque cela était possible : collecte latérale en campagne
- Optimisation des moyens mis en œuvre (travail sur 2 postes)
- Modification du réseau de pré-collecte des emballages ménagers : proximité et simplification du geste
- Extension des consignes de tri des emballages
- Une promotion continue du compostage individuel (35% des foyers équipés, environ 300 foyers de plus tous les ans)

Les équipes de collecte ont accepté de nombreuses modifications depuis 3 ans. L'équipe fait un travail de fourmi toujours dans le sens de l'intérêt général de la collectivité et de ses habitants.

Même si des incertitudes peuvent contrecarrer notre volonté d'équilibrer la gestion de cette compétence :

- La baisse prévisible des aides des éco-organismes avec le nouveau barème
- L'augmentation des coûts internes liée à l'amortissement de nos investissements déjà effectués (Kerponner ...)

Nous devons persévérer pour améliorer le service, valoriser ces matières et limiter encore l'enfouissement des déchets avec :

- La création de la nouvelle déchèterie sur l'ancien canton de Rohan
- L'extension de la déchèterie de Cléguerec
- La mise en place des colonnes enterrées sur le secteur patrimonial de Pontivy
- La création d'une collecte dédiée aux gros producteurs de déchets fermentescibles

Nous devons convaincre nos concitoyens de limiter leur production de déchets mais la limitation de nos moyens en prévention aura des incidences sur nos actions futures. Nous avons décidé de reporter l'action des foyers témoins.

Le déchet que l'on ne produit pas est le plus économique pour notre communauté humaine.

Je suis toujours stupéfait de constater les dépôts sauvages dans les coins discrets de nos campagnes, autour des points de regroupement et des colonnes. Mes chers concitoyens irrespectueux, rien ne vous autorise à jeter n'importe où, n'importe quand, n'importe quoi. Heureusement c'est une minorité.

Nous sommes à l'écoute des propositions de la majorité de nos concitoyens, de vos bonnes idées. Les bonnes idées applicables, nous les mettrons en place. N'hésitez pas.

D) rénovation des lanternes au terrain d'entraînement

Nous avons reçu la proposition du SDEM pour le projet de rénovation des lanternes du stade. L'estimation prévisionnelle s'élève à 8 100€ HT et à 9 720€ TTC. La prise en charge du SDEM est de 30%. Le reste à charge communal est de 5 670€ HT et 7 290€ TTC. Avant de présenter la délibération, l'avis du conseil est sollicité.

E) point sur l'utilisation de la cantine

Mme Valérie PERRIGAUD détaille la procédure qui a été mise en place pour l'utilisation de la salle polyvalente. Les placards sont fermés à clef et Laurence JEGONDAY en gère l'ouverture et la fermeture à chaque location. Marie-Françoise LE BOHEC est chargée du comptage de la vaisselle pour permettre la facturation des couverts manquants et cassés aux locataires.

F) Permis d'aménagement lotissement « le Clos des Forges »

La réunion avec l'urbaniste est prévue le 13 octobre prochain à 18 H afin de finaliser le règlement épuré du lotissement.

G) Construction des logements sociaux rue du Puits

Messieurs Philippe SAINT JALMES et Denis TEXIER font le point sur les travaux en cours et signalent du retard dans la réalisation des prestations en raison des nombreuses réserves constatées. L'échéancier des travaux ne sera pas respecté et des pénalités pourront être appliquées aux entreprises. A ce jour, une seule réservation a été effectuée. Nous espérons une livraison fin décembre.

H) Commission du Syndicat de la Vallée du Blavet

Monsieur Ernest LE JOSSEC fait un compte rendu succinct de la dernière réunion de la commission et évoque les conséquences du retrait de la commune de Lorient du Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée la séance est levée à 22h15

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>Joël MARIVAIN</i>		<i>Monique LE BRETON</i>	
<i>Sarah CHAMOT</i>		<i>Éric POSSÉMÉ</i>	
<i>Philippe SAINT-JALMES</i>		<i>Denis LE TEXIER</i>	
<i>Laëtitia BRIZOUAL</i>	<i>Pouvoir Joël MARIVAIN</i>	<i>Chantal CADOUX</i>	
<i>Françoise COBIGO</i>		<i>Mélanie MORICE</i>	
<i>Isabelle CHEVEAU</i>		<i>Ernest LE JOSSEC</i>	
<i>Sophie JOSSE</i>		<i>Valérie PERRIGAUD</i>	
<i>Joseph LE GUENIC</i>			